

École primaire Jules-Émond
 1065, avenue de la Montagne Est
 Téléphone : 418 686-4040 poste 4024
 Courriel : ecole.julesemond@cscapitale.qc.ca

18 septembre 2017

École primaire Amédée-Boutin
 3330, route de l'Aéroport
 Téléphone : 418 686-4040 poste 4001
 Courriel : ecole.aboutin@cscapitale.qc.ca

Service de garde
 Téléphone : 418 686-4040 poste 3244
 Courriel : sgarde.julesemond@cscapitale.qc.ca

Site Internet :
<http://cscapitale-ecole-jemond-aboutin.ca/>

Conseil d'établissement 2017-2018

Le jeudi 7 septembre dernier se tenait l'assemblée générale des parents. Lors de cette rencontre, vos représentants au conseil d'établissement 2017-2018 ont été nommés. En voici la liste: **mesdames Sandra Boivin, Valérie Brisson, Stéphanie Goudreau, et Michèle Papathanasiou et messieurs Jean Cadorette et Éric Guimond** (substituts : **Marie-Claire Giroux et Roxanne Joubert-Eusanie**). De plus, mesdames Stéphanie Goudreau et Sandra Boivin ont accepté d'être les représentantes du conseil au niveau du comité de parents de la commission scolaire.

La première réunion du conseil d'établissement aura lieu le mardi 3 octobre dès 19 h 15 à la bibliothèque de l'école Jules-Émond. Les séances étant publiques, vous êtes toujours les bienvenus si vous souhaitez y assister.

Réussir me fait
sourire



Déclaration de l'effectif scolaire : vendredi 29 septembre 2017

Le vendredi 29 septembre est une date importante pour toutes les écoles puisqu'il s'agit de la date officielle de la déclaration de l'effectif scolaire pour le MEES. Il est donc essentiel que votre enfant soit présent à l'école lors de cette journée car, dans le cas contraire, vous devrez vous présenter à l'école afin de signer un formulaire individuel d'attestation de fréquentation de l'école. Nous comptons sur votre collaboration afin d'assurer le succès, dans les délais requis, de cette opération très importante.

Dans ce numéro

En vrac	2
Boîte à livres	2
Semaine <i>Donnez au suivant</i>	2
Rappel du service de garde	2
Présence d'inconnus aux abords des écoles....	3
Administration de médicaments à l'école	3
Les poux, ces bibittes qu'on ne veut pas voir ..	4
Première communication	4
Photographie scolaire	4
PANDA.....	4



En vrac...

- ☺ **CIRCULATION AUTOMOBILE vs SÉCURITÉ DES ÉLÈVES :**
La circulation automobile sur les terrains de l'école n'est pas toujours des plus sécuritaires... et ce sont des parents qui sont généralement derrière le volant... La sécurité des élèves devrait être une priorité pour tout un chacun. Une attention particulière doit être apportée à la vitesse et au respect de la signalisation et des interdictions.
- ☺ **STATIONNEMENT :** Il importe de vous rappeler que les stationnements à l'avant des deux écoles sont réservés aux membres du personnel qui ont payé un permis de stationnement. Nous vous demandons d'utiliser uniquement les espaces prévues pour les visiteurs.
- ☺ **ATTENTES QUANT À LA PRÉSENCE DES PARENTS SUR LA COUR :** À ce moment-ci de l'année, il est important que les parents qui viennent reconduire leur enfant n'entrent plus sur la cour avec lui. La routine devrait déjà être en place. Il est important de travailler l'autonomie des enfants...mais surtout d'accepter de leur faire confiance. Les parents doivent donc laisser leur enfant à l'entrée de la cour et le laisser se rendre seul dans sa section de cour. Il est de plus inutile que vous restiez à l'entrée de la cour. Vous devriez prendre l'habitude de quitter dès que votre enfant a rejoint les autres enfants.
- ☺ **RETARDS :** Il est essentiel de développer de bonnes habitudes avec votre enfant. Un retard peut toujours se comprendre, mais quand cela devient une habitude... le message qui est envoyé à l'enfant c'est qu'il n'est pas important d'être ponctuel. De plus, tous les apprentissages liés aux routines de début de journée ne peuvent se faire efficacement.
- ☺ **CIRCULATION DANS L'ÉCOLE :** Aucun parent n'est autorisé à circuler librement dans l'école sur les heures de classe et, encore moins, à se présenter directement à la classe de son enfant sans être passé préalablement par le secrétariat. Vous devez donc toujours utiliser l'entrée principale de l'école et vous rendre directement au secrétariat où vous aurez à vous identifier auprès de la secrétaire. Elle pourra par la suite vous annoncer auprès du personnel concerné par votre visite si vous avez un rendez-vous ou vérifier sa disponibilité dans les autres cas. Lorsque vous venez chercher votre enfant sur les heures de classe, vous devez l'attendre à l'entrée de l'école. Sur les heures du service de garde, à Jules-Émond, nous vous demandons de toujours circuler par l'entrée n° 6 (entrée et sortie) et de limiter au maximum la circulation dans l'école.

Boîte à livres

Du nouveau à l'école Jules-Émond. Vous avez besoin de lecture pour le plaisir de lire, avant de vous endormir, pour endormir votre enfant ou encore pour que votre enfant apprenne à lire, nous avons peut-être une solution pour vous. Vous trouverez à l'entrée de l'école Jules-Émond une *Boîte à livres*. Cette boîte est mise en place dans le but de donner une seconde vie à vos livres usagés et de développer le goût à la lecture. Le concept est tout simple : on y dépose un livre et on en prend un.

Bonne lecture



Semaine *Donnez au suivant* (25 septembre au 1^{er} octobre)

L'école Jules-Émond / Amédée-Boutin participera à la semaine *Donnez au suivant* durant laquelle les élèves seront invités à poser de petits et de grands gestes de bonté à l'égard des personnes qu'ils côtoient. Pour ce faire, chaque élève recevra un petit dépliant sur lequel il pourra comptabiliser ces gestes de bonté. Nous vous invitons à encourager votre enfant dans sa quête de bons gestes.

Rappel du service de garde

Lorsque vous avez à transmettre un document au service de garde, il est toujours préférable d'utiliser la boîte à lunch de votre enfant ou de le déposer vous-même dans la boîte prévue à cette fin à l'entrée du bureau de la responsable. Ainsi, il y a moins de risque que le document soit égaré ou perdu.



Présence d'inconnus aux abords des écoles

En ce début d'année scolaire, le Service de police de la Ville de Québec et la direction de l'école sollicitent votre vigilance concernant la présence d'inconnus aux abords des écoles. Aucun événement n'a été rapporté, mais nous jugeons opportun de faire un rappel des consignes de sécurité aux enfants.

Nous vous rappelons les recommandations du Service de police qui doivent être faites aux enfants.:

- Évite de marcher seul dans la rue et tiens-toi dans les endroits où il y a plusieurs enfants.
- Si un étranger t'aborde, ne t'approche pas, refuse de lui parler, ne réponds pas à ses questions, ne t'arrête pas et poursuis ton chemin.
- Si tu es agrippé par la personne, crie le plus fort possible et débats-toi.
- Regarde la personne directement dans les yeux (cela permet à l'enfant de la « photographier » et de se rappeler son visage).
- Ne donne jamais ton nom à un inconnu (ne pas créer de lien de confiance).
- N'accepte pas de cadeau, sous quelque forme que ce soit.
- Ne monte jamais (pour une quelconque raison) dans la voiture d'un étranger;
- Avise le plus rapidement possible, un adulte de confiance, tes parents ou le surveillant de toute situation de ce genre qui se produirait.
- Rends-toi à la maison, chez des amis, dans une maison où une affiche « Parents-secours » est visible ou dans un endroit où il y a plusieurs personnes, par exemple un commerce.



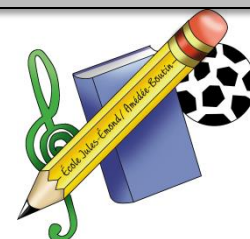
Nous faisons appel à votre collaboration pour être vigilants auprès de votre enfant et pour reprendre avec lui ces conseils de sécurité. Il ne s'agit pas de lui faire peur, mais il est important de l'écouter et de le rassurer s'il se montre sensible ou anxieux par rapport à cette situation.

Toute information pertinente doit être rapportée à la police en composant le 911 pour une intervention immédiate ou le 418 641-AGIR (2447) pour transmettre des informations qui ne sont pas urgentes. Les appels demeurent confidentiels. Nous vous demandons de nous signaler toute problématique qui pourrait survenir afin que l'école puisse intervenir promptement auprès de votre enfant ou de toute autre personne.

Administration de médicaments à l'école



Si votre enfant doit prendre une médication durant les heures de fréquentation de l'école ou du service de garde, vous êtes tenus de remplir un formulaire d'autorisation. Ce formulaire est disponible au secrétariat de l'école et au service de garde. Il va sans dire que ces situations devraient être exceptionnelles. Aussi, si votre enfant doit prendre une nouvelle médication, vous devez toujours vous assurer de gérer la première dose de ce dernier. Le médicament prescrit doit être prêt à administrer c'est-à-dire qu'il ne doit nécessiter aucune intervention de dosage (par exemple, mesurer une quantité de sirop ou effectuer un mélange). Vous devez, bien entendu, le remettre dans le contenant original portant le libellé de la pharmacie. Aucun médicament (même une simple capsule de Tylenol ou d'Advil ou des pastilles pour la toux) ne peut être administré par les intervenants scolaires si nous n'avons pas le formulaire signé et la preuve que le médicament a été prescrit par un professionnel de la santé. Enfin, nous vous rappelons tous les risques encourus, et difficilement contrôlables pour vous et pour nous, lorsque vous laissez à votre enfant un médicament dans un simple petit sac ou dans sa poche de pantalon par exemple. Nous constatons encore trop souvent ces situations, parfois pour de très jeunes enfants. Inutile de préciser qu'il est de la responsabilité du parent de s'assurer d'une prise sécuritaire de toute médication pour son enfant... mais aussi pour les autres enfants qu'il côtoie.



Les poux, ces bibittes qu'on ne veut pas voir...

Se débarrasser des poux de tête peut s'avérer être un vrai casse-tête. Une vérification fréquente des cheveux est la clé pour prévenir le problème. Il faut se rappeler que les poux ne sont pas liés à un manque d'hygiène corporelle puisque tout le monde peut en attraper un jour ou l'autre. Les poux ne sautent pas et ne volent pas non plus. Ils se transmettent par contact direct (cheveux à cheveux par exemple) ou par l'intermédiaire d'objets comme une tuque, une casquette, un foulard, une brosse à cheveux. Il est donc important d'attacher les cheveux de votre enfant et de lui rappeler de ne pas faire d'échange d'objets plus à risque. De plus, il est bon de prendre l'habitude de ranger dans les manches de son manteau sa tuque et son foulard. Si toutefois vous trouvez des poux ou des lentes dans la tête de votre enfant, vous devez en aviser la secrétaire de l'école et vous assurer de faire un traitement contre la pédiculose le plus rapidement possible. Ce geste est très important pour en éviter l'épidémie.



Première communication

Vous recevrez, le mercredi 4 octobre prochain, la première communication écrite aux parents. Sur ce document, l'enseignante titulaire de votre enfant vous traduit le vécu de votre enfant au cours des premières semaines de classe autant du point de vue de son cheminement scolaire que de son comportement en général.

Bien entendu, nous nous attendons à ce que vous apportiez une attention particulière aux informations qui vous seront ainsi transmises.

Pour toute information complémentaire, vous pourrez communiquer avec sa titulaire, elle se fera un plaisir de vous apporter les précisions nécessaires.

La première étape se terminant le 10 novembre prochain, il importe aussi de vous rappeler qu'un premier bulletin sera alors produit. Nous vous prions de réserver à votre agenda le jeudi 16 novembre, car vous serez alors invités à venir rencontrer les enseignants de votre enfant pour discuter de ses apprentissages et de son comportement.

Photographie scolaire

Les 16 et 17 octobre se tiendra la séance annuelle de la photographie scolaire. Chaque titulaire fera inscrire dans l'agenda de ses élèves le moment qui a été réservé pour son groupe. Pour de beaux souvenirs, ce sera une belle occasion pour se mettre sur son trente-six.



PANDA

Nous joignons à cet Info-parents un document d'information de l'Association PANDA Capitale nationale, un organisme qui soutient, entre autres, les parents ayant un enfant avec un trouble du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDA(H)). Vous y retrouverez, par exemple, la description de différents ateliers offerts par l'organisme.

